

POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Légion d'Honneur. — Inauguration du Buste d'Eugène Brieux. — Notre Assemblée Générale de 1937. — La révision des Pensions. — Le statut des Grands Invalides. — Nos pensions et la vie chère. — Notre fête du 31 janvier. — Notre fête du 15 février. — Une semaine dans notre Maison. — Chiens-guides. — Nos délégations. — Les Combattants de moins de vingt ans.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations pour l'année 1937. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 janvier 1937. — Assemblée annuelle de la Régionale de Bordeaux : 18 avril. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31

88
606

**Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre**

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

† M. Brieux, de l'Académie Française, *Président honoraire*;

† M. Barthou, *ancien Président du Conseil*;

M. le colonel Fabry, *Député, ancien Ministre*;

† M. le général Balfourier;

M. Brisac, *Préfet*;

M. J. Ridgely-Carter;

M. Paul de Cassagnac, *ancien Député*;

M. Maurice Donnay, de l'Académie française;

M. Duco, *Médecin-Inspecteur*;

M. Fribourg, *Député*;

Miss Alice Getty;

M. Justin Godart, *ancien Ministre*;

Miss Grace Harper;

Miss Winifred Holt;

Mme Léopold Kahn;

M. Krug;

M. Lugol, *ancien Sénateur*;

Mme la maréchale Maunoury;

M. Samuel Milbank;

M. Meyer, *Conseiller d'Etat*;

M. Henry Paté, *Député*;

† M^e Henri-Robert, de l'Académie française, *ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats*;

M. le général Sainte-Claire-Deville;

† M. Vallery-Radot;

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 29 janvier 1937, sur la proposition de M. le ministre des Pensions, a été nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, M. Oscar Bloch, trésorier adjoint de l'U.A.G. et secrétaire de son Comité d'Action, qui s'est consacré depuis 1915 aux Aveugles de guerre, qu'il n'a cessé d'entourer de son agissante et affectueuse sollicitude.

Les membres de l'U. A. G. apprendront avec satisfaction cette distinction dont vient d'être l'objet M. Bloch et à l'occasion de laquelle nous lui renouvelons nos bien sincères félicitations.

**INAUGURATION
DU BUSTE D'EUGÈNE BRIEUX**

Dans notre dernier numéro, nous vous avons fait un compte rendu succinct de la cérémonie d'inauguration du buste d'Eugène Brieux, dans la salle des fêtes de notre immeuble de la rue Blanche.

Nous vous donnons ci-après les textes des allocutions prononcées par notre Président et par M. Maurice Donnay, de l'Académie Française, ainsi que de la « Lettre pour celui qui n'en reçoit pas », d'Eugène Brieux.

ALLOCUTION PRONONCÉE par M. CONAN
Président de l'Union des Aveugles de Guerre.

Monsieur et Honoré Maître,
Madame, Mesdames, Messieurs,
Mes Chers Camarades,

Il y a un an, à Paris, les admirateurs et amis de M. Eugène Brieux se réunissaient non loin d'ici, avenue Frochot, pour commémorer l'anniversaire de sa mort.

A la gloire de l'illustre écrivain, on gravait son nom sur la pierre de la maison qu'il avait longtemps habitée.

Le mois dernier, la ville de Cannes, où il aimait à venir se reposer, rendait à la fois un pieux hommage au grand disparu et honorait sa mémoire, en donnant son nom à l'une de ses rues.

A ces cérémonies, l'Union des Aveugles de Guerre avait pris part. Elle s'était associée aux hommages rendus au Maître. Tous les sentiments exprimés, elle les avait partagés ; cependant, au milieu de tant de voix, la sienne s'était limitée.

Aujourd'hui, dans cette maison qui est en quelque sorte le couronnement des possibilités que M. Eugène Brioux nous avait fait entrevoir, devant le buste qui perpétue à jamais sa présence au milieu de nous, il nous appartient de dire tout ce qu'il a fait pour nous, de parler de son œuvre de bonté, puisque c'est à nous qu'il donna le meilleur de son cœur généreux. Nous sommes heureux de le faire.

Madame, vous avez bien voulu nous dire que nous étions ses enfants préférés, préférés parce que plus tristement malheureux. Il pensait que, parmi tous les blessés, nous étions ceux qui rappelaient le plus douloureusement la guerre. Sa grande pitié de la souffrance s'ingénia à nous soulager, à soulever le voile trop lourd de la cruelle blessure.

Certes, on plaignait les Aveugles de guerre, de nombreux dévouements les entouraient, on cherchait à les distraire, à leur faire oublier les visions du champ de bataille, mais il était difficile de comprendre à quel point l'inactivité leur pesait, à quel point le sentiment d'être mis à l'écart, dans la société, les angoissait, en diminuant leur vie pour la réduire à rien. Cette inquiétude terrible de l'avenir, M. Brioux la ressentit avec nous.

Nos moyens diminués ne nous permettaient pas de reprendre la vie au point où nous l'avions laissée. Nous ne pouvions plus suivre la carrière que nous avions choisie, nous devions renoncer à gravir les échelons qui mènent à la réussite, comme notre jeunesse l'avait espéré. Nous appartenions presque tous à de jeunes classes de soldats appelés, avant l'âge, à servir la France ; beaucoup d'entre nous n'avaient pas vingt ans.

Patiemment, avec douceur, M. Brioux nous amena au sacrifice du passé pour nous tourner vers un avenir qui pouvait nous reclasser parmi les travailleurs, parmi les hommes. A cette tâche, il se consacra de tout son cœur. Il fit appel à toutes les bonnes volontés, obtint de précieux concours.

Il s'adressa aux Pouvoirs Publics. Un autre homme de grand cœur : M. Justin Godard, remplissait alors les fonctions de sous-secrétaire d'Etat au service de santé. M. Brioux lui fit part de ses projets qui furent approuvés sans réserve. M. Justin Godard lui confia la direction des Aveugles de Guerre.

De nombreuses maisons de rééducation furent créées et se substituèrent à un plan primitif qui était de réunir les 3.000 Aveugles de guerre en une seule maison de retraite où ils ne se seraient pas sentis suffisamment chez eux. M. Brioux pensait, au contraire, que la place de l'aveugle était dans la ville ou le village d'où il était parti pour le front ; là seulement, revenant rééduqué, apte à travailler, il pourrait se créer un foyer, se refaire une vie normale.

M. Brioux s'attaquait à un problème difficile en faisant de la rééducation la base de l'avenir de l'aveugle. On n'avait plus affaire à des enfants à l'adaptation facile, mais à des hommes chez qui une première éducation avait créé des habitudes et dont la formation était bien différente de celle à laquelle ils devaient s'astreindre de nouveau. L'effort fut grand, la tâche était complexe : former des éducateurs, relever des courages défaillants. Il dût personnellement entreprendre un grand nombre d'entre nous, les pénétrer de sa propre conviction.

A côté de la rééducation générale, il spécialisa les aveugles selon leurs aptitudes, organisa des ateliers, des magasins pour la vente des produits fabriqués. Il ouvrit à Neuilly une maison pour les intellectuels, afin de leur permettre de poursuivre leurs études. Tant de labeur ne pouvait être accompli que par un homme ayant le courage, la persévérance, la foi d'un apôtre. M. Brioux fut cet homme.

Ses conceptions ne s'arrêtèrent pas là ; ayant fait du bien à chacun individuellement, il voulut en faire à la collectivité. Il comprit qu'un lien devait unir, resserrer tous ces hommes frappés de la même façon : il créa un journal qui devint l'organe de liaison entre nous tous et prépara la formation de notre groupement qui devait se constituer définitivement en décembre 1918 sous le nom de « l'Union des Aveugles de Guerre », peu après reconnue d'utilité publique. Il nous remit tout l'actif de son journal, ayant pleine confiance dans l'avenir de l'Union. Durant toute sa vie, il continua à nous soutenir par une inlassable propagande en France et à l'étranger.

Pour tant de bienfaits, dûs à l'âme généreuse de M. Eugène Brioux, devant son buste que l'éminent sculpteur M. Jean Boucher a

su rendre si ressemblant, les Aveugles de guerre s'inclinent. A notre cher et grand bienfaiteur, nous disons merci ; nous le vénérons, nous l'aimons.

Madame, à côté du Maître, vous nous avez maintes fois témoigné votre sympathie. Vous nous avez rendu plus sensible son souvenir. L'accueil infiniment gracieux que vous nous avez toujours réservé nous touche profondément. C'est de tout cœur que nous vous en remercions.

Monsieur, une fois de plus votre haute personnalité a bien voulu se pencher jusqu'à nous. L'éclat apporté à cette réunion sera consigné dans les annales de l'Union des Aveugles de guerre. Je puis vous assurer que leur sensibilité accrue sait comprendre, remercier et garder au cœur les précieux souvenirs de toutes les sympathies.

L'Union des Aveugles de guerre est heureuse et fière de la nombreuse et brillante assistance qui l'entoure aujourd'hui. A tous, elle témoigne sa gratitude : aux fidèles amis de la première heure qui n'ont cessé de l'aider en toutes circonstances, à tous ceux qui, par leur présence, affirment l'intérêt qu'ils lui portent et dont l'empressement à assister à cette cérémonie les associe à ses sentiments de reconnaissance envers l'homme illustre dont on admire à la fois le grand talent et le grand cœur.

♦ ♦ ♦

ALLOCUTION PRONONCÉE par M. MAURICE DONNAY,
de l'Académie Française.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Voici la deuxième fois, à quelques mois d'intervalle, que je prends la parole devant ses admirateurs et ses amis pour rendre hommage à Eugène Brieux. Le 2 décembre 1935, j'avais été délégué par l'Académie Française pour représenter notre Compagnie à l'inauguration d'une plaque posée sur la maison qu'il avait longtemps habitée ; aujourd'hui, l'« Union des Aveugles de guerre » inaugure dans son hôtel le buste si évocateur, si vivant, que le grand artiste qu'est M. Jean Boucher a fait de celui qui fut pour vous un père, un frère, un ami. Lorsque votre Président est venu me demander de présider cette cérémonie, il m'a plu de comprendre que c'était moins à l'auteur dramatique et à

l'académicien qu'à l'ancien président du « Foyer du Soldat aveugle » qu'il s'adressait.

Ce n'est donc pas ici le lieu de vous parler du grand auteur dramatique que fut Brieux ; mais on peut rappeler quel esprit généreux anime toute son œuvre. Comme un Jules Verne dans ses romans avait indiqué quelques-unes des grandes découvertes scientifiques, faites par la suite, Brieux, dans ses pièces avait indiqué, dans l'ordre moral et social, bien des réformes à faire et dont quelques-unes furent accomplies après lui et même de son vivant. Ce genre de succès lui fut, j'en suis certain, le plus cher. En s'asseyant à sa table de travail, l'auteur de *Blanchette* et de *La Robe Rouge* eut toujours un idéal : celui d'être utile, de servir, d'améliorer, de consoler. Il se penchait naturellement sur les malheureux et les déshérités. Je dis *naturellement* parce que lui-même, dans sa jeunesse et l'on peut dire dès sa plus tendre enfance, avait été un de ces déshérités ; il avait été élevé à la rude école de la misère ; une telle école quand elle ne durcit pas le cœur, le rend plus altruiste, plus patient, plus juste, plus sensible à la souffrance humaine. Parmi ceux qui sortent d'une condition misérable et s'élèvent, il en est que le malheur des autres n'émeut pas ; ceux-là se disent : « J'ai bien souffert, moi : mon prochain, mon semblable, mon frère peut bien souffrir à son tour », et ceux-là, proclamons-le, ne méritaient pas de s'élever. Ils s'élèvent pourtant et quelquefois assez haut, parce que rien ne les gêne dans leur ascension. Il en est, au contraire, que le malheur des autres ne cesse d'émouvoir ; ce sont ceux qui se disent : « J'ai passé par là, je sais ce que c'est... c'est affreux ; tout ce qu'il sera en mon pouvoir de faire pour combattre le mal, je le ferai. » Ceux-là s'élèvent dans l'ordre moral encore plus haut que les premiers ne se sont élevés dans l'ordre matériel, parce qu'ils ont des ailes. Volonté et pitié, c'étaient les deux ailes qui soulevaient Brieux.

Arrière petit-fils spirituel de Jean-Jacques Rousseau, il croyait à la bonté naturelle de l'homme et l'on sait quels brocards s'est attirés de la part des anti-rousseauistes l'auteur du *Contrat social* pour avoir voulu délivrer l'homme du péché originel. Cependant Bossuet qui n'était pas un romantique a prononcé, dans une de ses oraisons funèbres, que l'homme naissait bon ; mais on oublie toujours de citer Bossuet, quand on critique Jean-Jacques Rousseau. Donc Brieux croyait tout d'abord à la bonté naturelle de l'homme ; c'est une disposition d'esprit ou si l'on aime mieux une disposition du cœur naturelle aux braves

gens de croire que les autres hommes leur ressemblent. Plus tard, ils en reviennent ; la vie leur apprend que les hommes tout à fait bons sont aussi rares que les hommes tout à fait méchants et qu'il y a entre ceux-ci et ceux-là une immense majorité, une masse, puisque ce mot est à la mode, ni bonne ni mauvaise, une masse plastique, malléable, ductible qui s'en ira vers le bien si on le lui montre, si on lui en démontre la nécessité, la vérité, autrement qui s'en ira vers le mal. Brieux l'avait bien constaté ; mais il croyait à la vertu de l'instruction, à l'efficace de l'éducation, à la force de l'exemple pour rendre l'homme meilleur ; pour lui cette masse plastique, malléable qu'il s'agissait non pas de prêcher, mais d'enseigner, d'avertir, de convaincre, c'étaient les spectateurs, c'était le public, son public. Comme il l'a écrit lui-même, il était né avec une âme d'apôtre.

Tel était l'homme que la guerre surprit dans son rêve de justice, de bonté et de paix universelle. Il détestait la haine et la violence. Il ne pouvait pas croire qu'au XX^e siècle des milliers d'hommes scientifiquement armés, avec des raffinements de destruction inouïs pussent se jeter les uns contre les autres. Il détestait la guerre, mais il aimait sa patrie ; il l'aimait d'autant plus qu'elle était attaquée, qu'elle avait le droit pour elle et que la guerre lui était imposée.

Dans les premiers jours de la guerre, il était à Chartres. Heures angoissées et tragiques ! Il vit l'exode des populations du Nord ; il vit l'arrivée des premiers blessés, la longue file des voitures de toute sorte qui les transportait de la gare à l'hôpital ; il vit les premiers soldats blessés aux yeux ; il était en présence d'une des plus poignantes atrocités de la guerre.

Ce qui frappait en Brieux quand on le voyait pour la première fois, c'était la clarté de ses yeux, miroir d'une âme claire, c'était leur intelligence lumineuse, c'était la franchise bleue de son regard. Il ouvrait les yeux sur la vie avec une bonté avertie. Il regardait la vie en face, il regardait les gens bien en face. Quoique ce ne soit nullement scientifique, j'établis un rapport qui n'est pas non plus purement littéraire entre ce regard de Brieux et l'intérêt passionné qu'il prit, dès son premier contact avec eux, pour les soldats privés de la vue. « Puissiez-vous jouir de vos yeux », disait la sagesse antique ; et dans l'appréhension que les humains ont de la mort, la pensée qui domine, c'est qu'ils ne verront plus la lumière du jour.

Brieux pensait que le rôle de l'écrivain que son âge éloigne du

front n'est pas de crier « en avant » ! à ceux qui vont se battre, mais pour lui, « servir » consistait à se pencher sur les victimes de la guerre, à soulager leur maux et leur misère. Parmi ces victimes, il vous avait choisis. Oh ! il ne s'agissait pas de faire une pièce de théâtre sur les soldats blessés aux yeux ; le drame aux trop nombreux personnages devant lequel il se trouvait tout à coup, il n'en était pas l'auteur, il en était le spectateur ému, bouleversé, mais inutile, non pas. Vous avez entendu parler de ces hommes et de ces femmes de la bourgeoisie qui, il y a une cinquantaine d'années, dans un grand pays à l'est de l'Europe, se mêlaient aux ouvriers et aux paysans pour mieux les comprendre, et les instruire. Ils allaient au peuple « dans le peuple » c'était l'expression consacrée. Par une impulsion semblable, Brieux alla vers vous. Certes, il ne fut pas le seul que votre condition émût et bouleversât. Dès les premiers jours de la guerre, plus d'un groupement s'était formé pour venir à votre aide, plus d'une œuvre s'occupa avec intelligence et amitié des Aveugles de Guerre. Brieux vous apportait son nom, sa notoriété, sa conscience ; quand il étudiait une question, il l'étudiait à fond ; il savait parler sans les irriter, sans les froisser, à des hommes qui ont une vie intérieure constante et une sensibilité sans cesse alertée. On dit de quelqu'un qui parle à tort et à travers de choses qu'il ne connaît pas qu'il en parle comme un aveugle des couleurs ; il y a des couleurs morales, si l'on peut dire, dont les aveugles parleraient mieux que bien des hommes qui jouissent de leurs yeux.

C'était un grand travailleur ; au sortir de l'enfance, il avait dû travailler pour gagner sa vie ; il savait quelle consolation est le travail, quel refuge on peut trouver en lui et quelle évasion ! Aussi ne vous avait-il pas voués à l'incapacité, à l'inaction. Le jour qu'il s'est écrié avec trop d'optimisme peut-être, mais devant certains résultats obtenus : Bénie soit la brosse ! quelques-uns ont souri. De même, plus d'un avait souri, à certaines phrases, à certaines répliques de ses premières pièces, par quoi l'auteur exprimait sa croyance à l'amélioration de la société. On l'appelait alors l'honnête Brieux. Evidemment la brosse ne nourrit pas son homme ; à la longue, faire des brosses peut devenir un travail monotone, comme n'importe quel travail à la chaîne et sans joie ; mais la brosse est un premier pas, si l'on peut dire, un acheminement. En pareil cas, qui peut moins peut plus.

Une femme qui, pendant de longues années, s'est dévouée de toute son âme aux aveugles, qui leur a consacré tout son temps, toutes ses pensées, mais qui ne me pardonnerait pas de la nommer, me racon-

tait un jour l'histoire d'un de vos camarades ; il était plongé dans un découragement muet, dans un désespoir profond. Mme L. s'était mis dans la tête et dans le cœur de le guérir, non pas de lui rendre la vue, hélas ! mais de lui rendre le goût de la vie. Tâche difficile, car cet homme n'avait même pas un vingtième de résignation. A force de patience, d'insistance, de délicatesse aussi, elle parvint à le faire parler. Il se plaignit d'abord, puis peu à peu il se confia et enfin un jour, il lui dit : « Ah ! si j'avais seulement un marteau entre les mains (il était tonnelier de son état), si j'avais du bois, mes outils, il me semble que je pourrais reprendre mon ancien métier... oui. oui je pourrais faire des tonneaux. » Mme L. ne sourit pas, ne le découragea pas, ne le dissuada pas. Elle courut au ministère et demanda des outils pour son protégé. Dans les bureaux, des bureaucrates haussaient les épaules, ricanaient ; d'autres, qui n'étaient pas seulement des ronds-de-cuir pensèrent : Pourquoi pas ? et s'intéressèrent à la chose. Bref, le tonnelier eut du bois, ses outils et, au bout de quelque temps, à force de volonté, grâce à une habileté spécifique et aussi à des perceptions subtiles qui sont inconnues du reste des hommes, il put reprendre son ancien métier.

Voilà, n'en doutez pas, les résultats que prévoyait votre grand ami et que vous avez poursuivis dans tous les domaines de l'intelligence et dans bien des domaines de l'artisanat. Quand Brioux s'écrie : « Bénie soit la brosse ! », il faut considérer dans cette formule optimiste, non pas la lettre, mais l'esprit. Brioux voulait que vous ne fussiez pas des êtres complètement à part dans la Société ; il voulait vous rapprocher autant que possible des autres hommes. Il était de ceux qui, devant votre sacrifice, n'ont jamais prononcé les mots de pitié et de charité, mais le mot sacré de reconnaissance. Dans les premiers temps, votre malheur avait soulevé une telle pitié, qui s'exprimait parfois d'une manière, disons-le, si peu adroite, que beaucoup d'entre vous en étaient découragés, avaient le sentiment d'être traînés dans la pitié. Cela a provoqué chez la plupart d'entre vous une sorte de réaction. « Non, non, ne nous plaignez pas tant, mais connaissez-nous et surtout reconnaissez-nous. Non, non, nous ne sommes pas des réprouvés, des inutiles, des poids morts, nous sommes toujours des hommes. »

C'était la pensée consolante de Brioux, et comme l'a très bien dit dans son discours de réception, François Mauriac, qui remplaçait Eugène Brioux à l'Académie Française, « la rééducation essentielle où il excellait, ce fut d'insuffler aux soldats blessés aux yeux cette

vertu qui exige tant de courage, même quand nous ne sommes pas aveugles, et qui est la vertu d'espérance ».

Et c'est le sens de la cérémonie qui se déroule aujourd'hui devant le buste de votre grand ami.



LETTRE POUR CELUI QUI N'EN REÇOIT PAS

Evidemment, il y en a bien peu parmi nos soldats, qui ne reçoivent jamais de lettres, mais s'il n'y en a qu'un, c'est à celui-là que j'écris. Je te vois d'ici, mon pauvre petit gars ; je vois ton embarras et ta tristesse lorsque le vaguemestre paraît, un paquet de lettres dans les mains, et fait l'appel : « Un tel... un tel... un tel... » et distribue aux mains avides les enveloppes qui renferment les vœux de la famille et les baisers des mamans. Tout le monde est grave et chacun tend l'oreille. Pas toi, tu sais d'avance qu'il n'y a rien pour toi, que jamais il n'y a rien pour toi et même, lorsque tous les autres accourent au devant du distributeur de joies, toi, si tu le peux au contraire, tu t'écartes : tu sais que le paquet, si gros qu'il soit ne contient rien pour toi et tu ne tiens pas à ce que tes camarades constatent que tu n'as pas de famille et que personne ne t'écrit.

Tu ne pleures pas. Tu es habitué à de pareilles mésaventures. Tu sais bien que tu n'es pas comme les autres. Les autres ont chacun un père et une mère, toi, tu n'en as jamais eu. Tu es tout seul.

Tu te bats, cependant, aussi bien que les camarades. Et lorsque tu fais seulement aussi bien qu'eux, tu fais, toi, quelque chose de plus.

Ils se battent, les autres, pour défendre le foyer de leurs ancêtres et pour défendre leurs biens. Tu n'as ni foyer, ni ancêtres, ni biens, et tu te bats cependant avec autant de cœur que ceux qui reçoivent des lettres à chaque courrier. Pour qui, pour quoi, alors, fais-tu le coup de feu ? Tu ne te l'es peut-être jamais demandé, je vais te le dire.

Tu te bats pour l'avenir. Les autres se battent pour le passé ou pour le présent. Toi, c'est pour les enfants que tu auras. Si vraiment quelqu'un se bat pour un idéal, c'est toi, c'est bien toi.

Tu te bats pour les petits Français qui viennent de naître et pour

ceux qui naîtront, tu te bats afin qu'ils n'aient pas à subir la honte de la domination étrangère.

Si tu meurs à ce métier, nul ne te pleurera, mon pauvre gars. Mais tu ne mourras pas. Lorsque tu reviendras, victorieux, tu sais bien que tu ne recevras que des hommages collectifs. Après avoir eu les vivats de la rue, tu te retrouveras tout seul, comme d'habitude, tandis que les autres s'en iront vers des maisons où on les attend, se faire mouiller la moustache par les larmes joyeuses des mamans tremblantes et par les baisers des petits frères un peu effrayés devant celui qui revient de la guerre.

Il n'y aura pas, pour toi un coin de cheminée où l'on placera le jeune héros, parti gamin, revenu vénérable, et à qui l'on fera raconter devant les voisins, invités tout exprès, ses misères et ses gloires.

Courage, mon bon petit bougre ! Je vais te dire une chose, je vais te faire une prophétie : la jolie fille à qui tu penses, celle à qui tu n'as jamais osé dire ton amour, celle que tu aimes ou que tu vas aimer, celle-là te regardera avec des yeux plus doux lorsque tu reviendras et qu'elle saura que tu fus courageux.

Vas-y donc, et gaiement. Ne penses pas que tu vas mourir. Il ne faut pas mourir. Aie confiance ! La vie a toujours été, jusqu'ici injuste pour toi et cruelle. Elle te doit une compensation. Tu l'auras. Ne te dis pas : « Je vais me sacrifier. » Dis toi : « Je vais vaincre. »

N'aie pas honte d'être celui à qui nul n'écrit. Sois fier. Les autres sont nés dans une famille toute faite. Toi, tu auras l'orgueil de créer la tienne. Ils ont reçu : tu donneras, et ton rôle est le plus beau.

Encore une fois, mon enfant, courage et bonne chance. Et laisse-moi t'envoyer un baiser, moi qui n'ai pas de fils, à toi qui n'as pas de père.

Eugène BRIEUX.



NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans notre dernier Bulletin, nous avons informé nos camarades de la date de notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu le 9 mai prochain, à 9 h. 15, dans la salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, Paris (entrée par la rue de Béarn).

Les Commissions préparatoires se tiendront les vendredi 7 et samedi 8, dans notre maison, 49, rue Blanche, aux heures suivantes :

VENDREDI 7 MAI, à 9 h. : Commission des Pensions. Rapporteur : Favret.

Commission des Questions Diverses. Rapporteur : Bois.

A 14 h. 15 : Commission des Services Intérieurs. Rapporteur : Favret (un rapport sur la gestion de la maison sera présenté par M. Bloch).

SAMEDI 8 MAI, à 9 h. : Commission d'Action Sociale et Assurances. Rapporteur : Lauté.

Commission de Propagande. Rapporteur : Guillam.

A 14 h. 15 : Commission de la Maison des Aveugles de Guerre. Rapporteur : Bois.

Commission du Budget. Rapporteur : Amblard.

Récapitulation des vœux émis par les diverses Commissions.

A l'issue de notre Assemblée plénière du 9 mai, aura lieu à 12 h. 30 un banquet amical auquel tous nos camarades sont cordialement conviés d'assister. Nous donnerons, dans la lettre de convocation qui sera adressée comme d'habitude à chacun de nos camarades, tous les renseignements sur le lieu, le prix du banquet ainsi que sur le menu qui sera arrêté.

LE STATUT DES GRANDS INVALIDES

Nous vous donnons ci-après le texte d'une lettre adressée à M. le ministre des Pensions par les Associations suivantes :

Fédération Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre,
Fédération des Amputés de Guerre de France,
Union des Aveugles de Guerre,
Union des Blessés de la Face,
Fédération Nationale des Trépanés et Blessés de la Tête,
Fédération Nationale des Blessés Multiples.

Monsieur le Ministre et Cher Camarade,

Les représentants des Fédérations et Unions Nationales de grands invalides sus-indiquées, vous sont reconnaissants de votre décision de déposer prochainement un projet de loi tendant à élargir le cadre des bénéficiaires du statut des grands invalides.

Se faisant l'écho des membres participants de leurs Associations respectives, ils vous demandent de saisir le plus rapidement possible de ce projet le Parlement, qui en a lui-même pris l'initiative.

Vous avez bien voulu, d'autre part, nous promettre de faire connaître par écrit la suite que vous croirez devoir donner aux vœux émis par la Commission du Statut des Grands Invalides. Nous vous en remercions, et nous vous serions très obligés, si vous vouliez bien faire le plus possible réduire le délai dans lequel nous pourrions recevoir la réponse à ces vœux, dont nous avons l'honneur de vous rappeler ci-après la liste :

1^{er} Vœu : Application de la loi du 22 mars 1935 aux tuberculeux par blessures de guerre ou en service commandé, disposition déjà contenue dans la loi et écartée par le décret du 24 août 1935.

2^e Vœu : En cas d'infirmités multiples n'entraînant pas isolément le taux de 85 % droit à l'article 1^{er} de la loi du 22 mars 1935 par le groupement de deux ou plusieurs infirmités intéressant soit la tête soit un ou deux membres, soit deux organes participant à la même fonction, soit les diverses conséquences d'une même infirmité pour atteindre le taux de 85 %.

Cette disposition n'étant appliquée que dans la limite où elle serait nécessaire à l'obtention du taux de 85 %.

3^e Vœu : En cas d'infirmités multiples n'entraînant pas isolément le taux de 60 % et lorsque les conditions du paragraphe ci-dessus sont remplies, droit à l'article 2 de la loi du 22 mars 1935, par le groupement de deux ou plusieurs infirmités intéressant soit la tête, soit un ou deux membres, soit deux organes participant à la même fonction, soit les diverses conséquences d'une même infirmité, pour atteindre le taux de 60 %.

Cette disposition n'étant appliquée que dans la limite où elle serait nécessaire à l'obtention du taux de 60 %, les infirmités surajoutées seront ensuite décomptées conformément aux dispositions de l'article 12.

4^e Vœu : Examen sur pièces des droits à l'allocation de grands mutilés pour les amputés et les blessés crâniens, lorsque les pièces du dossier ou les diagnostics portés sur la notification ministérielle ne laissent aucun doute sur le montant de l'allocation à attribuer, soit d'après la hauteur de l'amputation, soit d'après la fréquence et la nature des crises.

5^e Vœu : Interprétation des termes « Blessures en service commandé » selon la définition donnée par MM. Besse et Thoumyre, rapporteurs de la loi du 22 mars 1935 à la Chambre et au Sénat (blessures reçues par le fait ou à l'occasion du service).

6^e Vœu : Droit à la loi du 22 mars 1935 pour les bénéficiaires de l'article 69 de la loi du 31 mars 1919, lorsque l'invalidité globale de la pension révisée est de 85 % au moins.

7^e Vœu : Constitution d'une commission spéciale chargée d'étudier des modifications à apporter au guide barème en vue d'élever les taux d'invalidité de certains grands mutilés qui, sous estimés, ne peuvent bénéficier de la loi du 22 mars 1935.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher camarade, l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

LA REVISION DES PENSIONS

Le 23 février dernier, le projet de loi présenté par les Ministres des Pensions et des Finances, ayant pour objet de fixer les modalités d'application de la révision des pensions, a été voté par la Chambre à l'unanimité.

Cette importante question touche un certain nombre de camarades. Je vais les entretenir de ce sujet et pour eux extraire de ce projet les points qui les intéressent particulièrement.

Soulignons de suite, que seules les pensions accordées pour maladies et infirmités contractées en dehors du service, pourront être soumises à révision, mais une première modification a été apportée aux décrets-lois. En ce qui concerne les pensions des ayants-droit, désormais toutes ces pensions seront exceptées de la révision, quelle que soit la cause de la pension primitive.

Cette concession favorisera les veuves et les orphelins de nos camarades dont la pension était révisable.

Non révisables également les pensions accordées aux titulaires de la carte du combattant ; dans ce cas, la présomption d'origine jouera dans le sens le plus favorable.

D'autre part, les pensions concédées pour maladies ou infirmités contractées, soit en captivité, soit au cours de campagnes de guerre postérieures à 1918, ne pourront cette année être soumises à révision.

Les pensions concédées par les tribunaux, la plupart accordées sous le bénéfice de la présomption d'origine, seront soumises à révision, sauf celles accordées sous le régime de la preuve.

Désormais, les Comités administratifs comprendront deux anciens combattants au lieu d'un, dont un au moins devra être pensionné de la loi de 1919.

En cas de révision de sa pension, l'intéressé sera averti de la décision du Comité et pourra, assisté de son conseil, prendre connaissance de son dossier et présenter un mémoire devant le Comité.

Mêmes modifications en ce qui concerne la Commission Supérieure.

En cas de suppression de pension, le bénéfice de l'article 64, soins gratuits, sera conservé à l'intéressé ; d'autre part, le paiement des arrérages sera maintenu pendant un an, la Commission Supérieure devant statuer dans ce délai.

En cas de suppression définitive, les anciens pensionnés pourront bénéficier de secours dont les plus importants atteindront le montant d'une pension de 85 %, augmentée des majorations pour enfants et du supplément spécial temporaire.

A titre transitoire, un nouvel examen par le contentieux et par le Comité administratif est prévu pour les décisions de suppression en instance de notification par le ministre.

Si les décisions sont notifiées, un droit de recours est ouvert devant la Commission Supérieure. Quand les décisions ont été rendues et notifiées par cette Commission, les intéressés peuvent se pourvoir à nouveau devant elle.

Le délai pour opérer les révisions prévues par la présente loi sera de trois années.

Les décisions de la Commission Supérieure de revision peuvent être déferées au Conseil d'Etat pour excès de pouvoir ou violation de la

loi. La requête est présentée et introduite dans les délais et conditions prévus par l'article 43 de la loi du 31 mars 1919 et adressée directement au Conseil d'Etat.

Nous tenons, en terminant, à remercier M. le Ministre des Pensions d'avoir fait diligence pour déposer sur le Bureau de la Chambre ce projet de loi, nos amis de la Chambre de l'avoir défendu si chaleureusement et particulièrement M. Besse dont le rapport aux termes mesurés et pleins de pondération a permis l'adoption du projet.

Il ne reste plus maintenant qu'à souhaiter que ce projet soit très rapidement adopté par la Haute Assemblée ; nous publierons aussitôt le texte intégral de la loi dans un prochain Bulletin.

R. F.

P.S. — Nos camarades frappés par les décrets-lois de juillet et août 1935 concernant la révision devront, avant d'engager des démarches pour bénéficier des avantages du projet ci-dessus, attendre que la loi soit définitivement votée et le règlement d'administration publique établi.

NOS PENSIONS ET LA VIE CHÈRE

Les milieux anciens combattants et mutilés se préoccupent au même titre que les fonctionnaires et tous autres groupements, de la hausse constante du prix de la vie et de sa répercussion sur le pouvoir d'achat de nos pensions.

A ce sujet, nous informons nos camarades que la Commission des revendications matérielles de la Confédération où l'U.A.G. est représentée suit attentivement cette question ; sa première réunion officielle a eu lieu le 30 janvier dernier.

NOTRE FÊTE DU 31 JANVIER

Nos fêtes se suivent et ne se ressemblent pas. Toujours organisées avec le meilleur goût, elles constituent un véritable régal, mais les programmes diffèrent.

Successivement, il nous a été donné d'applaudir une très bonne pianiste, une excellente violoniste ; nous avons eu, cette fois, le grand plaisir d'entendre une violoncelliste parfaite.

Après quelques paroles très applaudies de notre Président, constatant le succès croissant de nos fêtes, remerciant le nombreux public garnissant notre belle salle, félicitant les artistes de leur précieux concours, notre speaker officiel, M. Bloch, nous présente le beau programme qui nous est soumis.

Nous entendons pour commencer, Mlle Nelly Gauthier, premier prix de violoncelle du Conservatoire National de Paris ; il nous est donné de goûter tout particulièrement *Chanson Russe*, de Lalo, *Une Danse Espagnole*. Mlle Gauthier a, dès les premières mesures, fait la conquête de son nombreux auditoire. Quelle finesse, quelle âme ; elle se joue des difficultés, aussi quel succès, applaudissements, rappels enthousiastes, on ne se lasse pas d'entendre de belles pages admirablement interprétées.

Mme Charlotte Mutel lui succède, elle nous dit avec un art exquis *Le Chaland*, de Verhaeren. *Le Lion et le Rat*, du bon La Fontaine, et diverses fantaisies plus spirituelles les uns que les autres. Et le public plein d'enthousiasme la retient en scène ; l'artiste au grand talent et au grand cœur ne se lasse pas et les applaudissements frénétiques la récompensent de sa très grande bonne volonté.

L'excellent ténor, M. Raoul Gil, de l'Opéra, nous chante, de sa voix superbe, un air de *Panurge*, de Massenet, l'« Aubade » du *Roi d'Ys*, de Lalo ; il détaille à merveille la belle mélodie qu'il nous est donné d'entendre trop rarement : *Au Soleil d'été j'ai fermé les yeux*.

La salle croule sous les applaudissements et les rappels.

La fête se termine par une petite pièce charmante : *Consultation de un à trois*, d'André de Lorde et Jean Massèle, interprétée par Mme Charlotte Mutel et M. Raymond Lucy, du Théâtre de Paris.

Cette pièce fine, légère, est mise en relief par la grande valeur des deux artistes. Enorme succès pour la pièce et pour ses excellents interprètes.

Après un court entr'acte, le jazz Blaustein prend possession de la scène et, pendant deux heures, de très nombreux amateurs de danse tournent inlassablement aux sons d'un excellent petit orchestre.

Le public se retire à regret, mais de nombreux camarades, heureux de leur bonne journée et charmés de se retrouver entre eux, décident de dîner à l'Union, dîner très animé, et fort avant dans la soirée la plus franche gaîté n'a cessé de régner dans notre vaste salle de restaurant.

NOTRE FÊTE DU 15 FÉVRIER

Nos trois premiers concerts ne comportaient au programme que des artistes de premier plan, lauréats du Conservatoire, acteurs de nos grandes scènes parisiennes.

La fête du 15 février avait un caractère tout spécial. Les artistes étaient remplacés par des amateurs ; constatons que ces amateurs étaient des artistes.

Quelle franche gaîté dans la salle qui contenait difficilement notre fidèle public, attiré par l'originalité du spectacle. Nous croyons bon de donner le programme de la fête :

Mlle Gudéfin, fille de notre regretté camarade, se fait applaudir en jouant *Sous-Bois*, de Meunier, et *Valse Lente*, de Chopin. Cette gracieuse jeune fille a déjà un fort beau talent.

Notre camarade Bois met la salle en joie en récitant un monologue très comique : *L'Œil*.

Le camarade Céré-Labourdette nous chante ensuite, de sa belle voix de baryton : *Pensée d'Automne*, de Massenet, et *Les Deux Grenadiers*, de Schumann. Au piano d'accompagnement : Mme Bessan ; gros succès.

Mlle Serre, jeune fille charmante, nous fait bien rire en nous racontant avec l'accent anglais : *Une Visite à l'Armée du Salut* et *Le Petit Shakespeare*.

Nous applaudissons ensuite le camarade Chauvel dans un monologue comique fort amusant. Chauvel a tous les talents ; après avoir dit, il a chanté, avec beaucoup de finesse, *Chansons pour mon Chien*, de René de Buxeuil

Notre camarade Parent présente un numéro très original.

Costumé en sidi, il nous raconte des histoires fort amusantes en sabir et toute la salle accompagne sa danse du ventre en battant des mains.

Une jeune fille lui succède, jeune fille fort agréable à entendre, Mlle Jacqueline Dimanche, qui détaille avec beaucoup de talent : *La Soixantaine*, sur un air de menuet, et la fameuse *Catherine*, de Zimmermann.

Le camarade Lauté triomphe dans ses imitations de chansonniers ; il récolte de vigoureux applaudissements.

La toute gracieuse fille de notre camarade Guyollet lui succède, diction parfaite, grand sens dramatique, gros succès.

Vient ensuite un de nos amis, M. Besnou, président des Combattants de Montmorency, qui nous raconte des histoires désopilantes avec l'accent belge; la salle l'acclame.

Le camarade Amblard a une fort belle voix de ténor, tout le monde le sait, aussi son succès a été très vif dans *Chanson Triste*, de Duparc, et *Sérénade Italienne*, de Chausson. Au piano d'accompagnement : Mme Dalton.

Le fils de notre camarade Clavier nous amuse enfin énormément dans son répertoire comique. Il a l'aisance d'un comique professionnel.

N'oublions pas de signaler que notre grand ami, M. Bloch, a été sur la brèche pendant toute cette charmante matinée. Il a présenté tous les artistes avec beaucoup de verve et il a tenu à plusieurs reprises le piano d'accompagnement.

Après cette belle fête, le public a pris d'assaut notre bar, puis pendant deux heures, le fameux jazz Blaustein a fait tourner de nombreux couples.

La salle de restaurant s'est ensuite remplie de dîneurs et après une journée de grande et saine gaieté, nous nous sommes quittés en exprimant le désir qu'il nous soit donné d'assister de temps en temps à des réunions aussi agréables et aussi familiales.

UNE SEMAINE DANS NOTRE MAISON

Après un séjour d'une semaine que je viens de faire dans notre Maison de la rue Blanche à Paris, des amis me questionnent. Il peut être utile, pour ceux qui ne la connaissent point, que je réponde par la voie du Bulletin. Ils en tireront profit; nos élus du Bureau et du Conseil d'administration de l'U.A.G., ainsi que les autres personnes qui se sont dévouées à son édification et à son aménagement, ne seront pas fâchés de savoir ce que pense un pensionnaire de passage. La voix d'un seul compte peu, mais, rassurez-vous, elle est aussi celle unanime des hôtes habitués ou de rencontre.

Franchissons le seuil. Une personne attentionnée et diligente du

service nous cueille, nous sommes trois, ma femme, ma jeune fille et moi, se saisit de nos bagages et nous conduit d'abord à la rotonde. Tiens! tenant la droite d'un assez long couloir partie couvert, partie à ciel libre, je sens sous mon pied droit un filet de ciment en relief et continu; c'est un fil d'Ariane en ligne droite qui permet à l'Aveugle de se diriger seul; il a son conjugué parallèle à main gauche, à utiliser pour la sortie; c'est que les détails ont été étudiés pour les facilités de circulation de l'Aveugle.

« Vous occuperez la chambre 19, nous dit-on, au second au-dessus de l'entresol. » Nous prenons l'ascenseur; deux escaliers jumeaux sont bien là! Oh! très commodes avec leurs mains courantes respectives, l'un pour la montée, l'autre pour la descente, sans qu'ainsi l'on n'ait jamais la crainte d'être heurté; mais aujourd'hui, j'ai mes bagages, l'ascenseur nous est donc particulièrement utile. Faisant quelques pas dans le couloir, nous trouvons notre chambre; les portes à coulisse affleurant la surface des cloisons, aucun danger ne se présente, les encoignures ayant de ce fait été évitées. Les repères sont faciles à prendre pour me reconnaître une autre fois, quand j'aurai à aller et venir seul.

Je suis frappé, en entrant dans la chambre, de la sensation d'espace et de lumière. Une propreté et un ordre parfait y règnent. Le mobilier simple, robuste, de bon goût, spécialement approprié aux emplacements, donc construit tout exprès, forme un cadre qui plaît. Contiguë à la chambre et séparée d'elle par un grand double rideau à glissière, est une chambrette avec divan, ayant sa fenêtre propre; c'est là que couchera ma jeune fille. A côté, est également avec rideau, un gentil cabinet de toilette à eau courante froide et chaude. Près du lit, à portée de la main, est le téléphone. Quelle commodité n'a-t-on pas voulu donner à chacun! N'est-il pas superflu de parler d'un chauffage central perfectionné?

A quelques pas dans le couloir, une porte ouvre sur un cabinet de douches qui a son prix, particulièrement à Paris où si souvent on a besoin du secours de l'eau pour remettre les nerfs en place et briser la fatigue accumulée par les longues et harassantes courses. Une salle de bains est voisine; ici, ma curiosité est en défaut: je n'y ai point pénétré.

Revenons au rez-de-chaussée; au pied de l'escalier, afin de gagner à quelques mètres le restaurant à petites tables, puis le bar. Quand, comme nous, vous y aurez pris votre petit déjeuner à 2 francs et vos

repps à 9 francs et à 7 francs, vous m'en donnerez des nouvelles. Faisons-y à loisir le compte de notre hébergement, chambre comprise : nous trouvons 21 francs par personne, soit le prix qu'il faudrait payer n'importe où ailleurs pour une seule modeste chambre sans rien plus. Au bar, le tarif des consommations est fort intéressant, à 1 fr. 50 et 2 francs, ce que je n'ai en province qu'à 2 fr. 50 et 3 francs. Je n'en reviens pas d'avoir un café, un vrai nectar, pour 50 centimes !

Tout à côté est la grande salle des fêtes où j'ai eu la bonne fortune et la joie d'assister, avec un nombreux auditoire, à un concert improvisé où se mêlaient harmonieusement la note artistique et la note gaie ; les éléments ne manquent pas chez les Aveugles : on fera appel à vos talents, chers camarades provinciaux, et ce sera gentil de ne pas vous faire prier. On danse après le concert ; il en fut ainsi le 14 février ; on recommencera le 7 mars, et bien d'autres fois encore en attendant le grand gala assuré du concours de grands artistes professionnels et qui sera radiodiffusé.

Vous chercherez à certains moments le calme et le bon air ; vous les aurez dans le jardin ou sur la terrasse élevée à laquelle vous accéderez par l'ascenseur. Vous serez frappés qu'aucune rumeur, aucun bruit, aucune voix de la rue n'y parviennent ; ici et là, rien qu'un pépielement et un gazouillement d'oiseau ; c'est reposant.

On est bien à la Maison de l'U.A.G., dans notre Maison, entouré d'une sollicitude discrète de tous les instants. Remercions-en ceux qui l'ont créée, qui l'animent et en demeurent la grande âme.

Léon SERRE.

CHIENS GUIDES

Notre camarade Gerbelli, de Calluire (Rhône), nous demande de publier la note suivante :

« Chers camarades, je tiens à vous parler des quelques jours passés, à Nogent-sur-Vernisson, pour m'adapter à mon nouveau chien-guide. J'ai marché pendant six ans avec le premier, lequel est mort par suite de maladie. Je voudrais, chers lectrices et lecteurs, que vous lussiez attentivement ces lignes à mes camarades, par lesquelles je leur exprime ma

joie de pouvoir, à nouveau, courir de droite et de gauche, avec mon guide à quatre pattes, en débutant pourtant dans un pays que je n'ai jamais connu. Vous ne pouvez croire, chers camarades, cette vie indépendante que cela nous procure, de ne plus se sentir à la merci du voyant. J'aimerais vous faire sentir cette liberté, cet exercice, que le chien-guide nous procure. Je sais que vous tous dormez dans un coin, sans essayer d'acquiescer cette liberté. Prenons l'exemple du camarade Chanudet, chez qui j'ai accompli mon stage et lequel est l'initiateur d'une école de dressage de chiens-guides, ayant entrepris seul cette œuvre philanthropique, en collaboration avec un instructeur de « L'Œil qui voit », M. Sparenger. Malheureusement, il est impossible au camarade Chanudet de poursuivre son œuvre, sans le soutien et sans l'aide des Associations d'Aveugles, tant civils que de guerre. Toutefois, il est infiniment reconnaissant vis-à-vis de l'U.A.G. pour la subvention de 9.000 francs que celle-ci a bien voulu lui accorder. Cependant, cette subvention n'est point suffisante. Nous tous, chers camarades français groupons-nous. Que chacun se dévoue pour trouver les personnes aptes à donner une aide matérielle à l'Ecole. Faisons appel à l'U.A.G. afin que notre Association intervienne auprès du Gouvernement. Ce dernier donnant des subventions à des Associations de sports et de loisirs, pourquoi ne viendrait-il pas en aide aux Aveugles, pour l'acquisition d'un chien-guide, à l'instar d'autres nations, comme l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, et, de façon récente, la Belgique ? Mes chers camarades du Rhône et alentours, je suis à votre entière disposition pour tous les renseignements concernant le chien-guide. Je suis heureux d'être, à nouveau, dans ma ville de Lyon et pouvoir y sortir, pour aller où bon me semble. Je tiens à remercier mon camarade Chanudet, pour l'accueil trouvé dans son foyer, ainsi que mon instructeur.

« Je terminerai ces lignes, en priant les camarades Scapini et Bloncourt, représentants du peuple au sein du Palais-Bourbon, de bien vouloir intervenir pour l'Ecole sans plus attendre auprès du Gouvernement, ainsi qu'en adressant mes remerciements au Conseil d'administration de l'U.A.G. et à son Secrétaire, M. Favret, pour la collaboration matérielle que tous ont bien voulu apporter à l'Ecole et la collaboration morale dont tous ne craignent pas d'user, en faisant insérer, dans le Bulletin de l'U.A.G. tout ce qui a trait à la propagande et à la diffusion de l'Ecole.

« GERBELLI. »

NOS DÉLÉGATIONS

Le dimanche 31 janvier, à 11 h. 15, l'Union des Aveugles de Guerre a été représentée au service commémoratif du Souvenir Français, à la mémoire des soldats marins et aviateurs morts pour la France.

Une délégation de l'U.A.G., accompagnée du drapeau, a assisté au service solennel donné, à 10 h. 45, en l'Eglise Saint-Louis des Invalides, le 7 février, par l'Union Nationale des Anciens Chasseurs Cyclistes.

LES COMBATTANTS DE MOINS DE VINGT ANS

On nous prie de faire connaître aux membres de l'U.A.G. qu'un nouveau groupement, « Les Combattants de moins de vingt ans », vient de se constituer.

Le siège de l'Association est fixé provisoirement 96, rue de Rivoli, Paris.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 28 février, une somme de 41.314 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.500
Allocations décès	18.550
Allocations Caisse Maladie	8.764
Allocations aux Aveugles ayant eu leur pension supprimée.	11.500

Il y a lieu d'ajouter à ces 41.314 francs, une somme de 1.000 francs pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-huit demandes, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Bénéat, de Plounevez-Lochrist (Finistère), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jean, né le 24 janvier 1937.

Notre camarade Mahmoud Ben Ghali, de Teboulba (Tunisie), nous fait part de la naissance de son fils, Rachid.

Notre camarade et Mme Jean Artus, de Chenezay (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Rose, née le 3 février 1937.

Notre camarade et Mme Dubs, de Hausgauen (Haut-Rhin), nous font part de la naissance de leur fils Gérard, né le 26 juillet 1936.

Notre camarade et Mme de Dreuille, de Tronget (Allier), nous font part de la naissance de leur fils, Bénito, né le 10 novembre 1936.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Froget (Gustave), de Saint-Avit (Drôme), nous fait part du mariage de sa fille Jeanne avec M. Marcel Champion, célébré le 1^{er} février 1937.

Notre camarade Dallet, de Nantes, nous fait part du mariage de sa fille Madeleine avec M. Maurice Schéerer, célébré le 10 février 1937.

Notre camarade Maury (Gaston), de Carcassonne, nous fait part de son mariage célébré le 20 mars.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

Du père de notre camarade Poirson, de Nancy (Meurthe-et-Moselle), décédé le 3 février 1937, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

De la femme de notre camarade Philibert (François), de Raudens, par Aigubelle, décédée le 27 janvier 1937.

Du père de notre camarade Chautard, de Bandol-sur-Mer (Var), décédé le 7 février 1937, dans sa soixante-dixième année.

De la fille Claudine de notre camarade Léopold Viel, de Tous-saint, par Colleville (Seine-Inférieure), décédée le 6 janvier, à l'âge de trois ans.

Nous adressons aux parents nos sincères condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Samuel, 10 fr. — Duchamp, 5 fr. — Le Viavant, 5 fr. — Chavastelon, 10 fr. — Raffestin, 5 fr. — Houdré, 10 fr. — Reboud, 10 fr. — Getard, 5 fr. — Clavier, 10 fr. — Coudrai, 5 fr. — Tremeau, 10 fr. — Brunon, 5 fr. — Tourrès, 5 fr. — Vial (E.), 15 fr. — Cheutet, 10 fr. — Demats, 5 fr. — Bordier, 5 fr. — Campardon, 10 fr. — Peligry, 5 fr. — Vuotto, 5 fr. — Thiriet, 5 fr. — Bouché, 5 fr. — Bentejac, 5 fr. — Raffray, 10 fr. — Mauduit, 10 fr. — Thevenin, 10 fr. — Gréard, 5 fr. — Delahaie, 20 fr. — Beaudufé, 5 fr. — Munch, 5 fr. — Le Nahuec, 10 fr. — Glorian, 10 fr.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1937

Laloeuf, Meunier (M.), Chancé, Gentil, Gironnet, Ben Khelifa Feghoul, Boucher (E.), Rain, Lardièrre, Valdant, Roche (L.), Le Hétet, Marchal, Adam (L.), Porcheron, Royer, Guénivet, Bayol, Barbier (E.), Berdou, Lecomte (L.), Schoettel, Desmons, Lanuc, Lafay, Galas, Samuel, Cladier, Morand, Vella, Fouasse, François (M.), Le Viavant, Lennoz, Detoc, Bequart, Coué, Pinaquy, Dautersy, Duchamp, Guilhot, Fauvel, Parent (A.), Favereau, Chavastelon, Beucher, Gaultier, Theret, Beaubras, Crépin, Boudault, Tauziet, Boyenval, Bozellec, Petit (A.), Bois, Bardoux, Boenigen, Brevet, Raffestin, Féret, Castor, Fagnon, Lucchini, Quinet, Manche, Leroy (H.), Vin, Petit (J.), Delfosse, Pinasseau, Prevel, Boulesteix, Marche, Charrier (M.), Bazas, Scotto di Rinaldi, Houdré, Trouillet, Lappe, Prudent, Alquié (G.), Gille (R.), Pillon, Courtemanche, Laurent (F.), Doré, Junqua Banyuls, Clairotte, Denis, Lemaire (P.), Leroy (M.), Bertau, Barret, Reboud, Coignoux, Toutain (P.), Launay (R.), Bocquet, Pardanaud, Gérard, Clavier, Pic, Vendeville, Thibaut, Rive-lois, Gillot, Jeannin, Rémy, Lutz, Teutsch, Quesne, Lefebvre (J.), Declercq, Martin (J.), Trubert, Pasco, Verrier, Lehouck, Peyron, Fauchier, Franc, Cayrel, Boulert, Maison, Hémerly, Bavouzet, Gollhardt, Delforge, Stoldick, Nicolas (A.), Secch, Fraysse (F.).

Coudrai, Delille, Boutaric, Thepenier, Dubos (P.), Delacourt (J.), Laville, Huot, Gerbelli, Brunon, Graux, Paulin, Ramadour, Tourrès, Vidil, Camerey, Despinardes, Hayotte, Courtecuisse, Maze, Torrebore, Passebon, Dubs, Dumontet, Reulet, Forgues, Papineau, Le Treust, Fayolle, Barnabé (C.), Truffert, Vial (E.), Rivemale, Cheutet, Chabert, Turcat, Beguin, Leriche, Breton, Noël (E.), Sellos, Lacleu, Donzelot, Durant (J.), Desmats, Mercadier, Eychenne, Thiherge, Gautier (P.), Julio, Leclercq, Pasquier (Th.), Buy, Royneau, Chanson, Bordier, Vincent (J.), Bellesœur, Chatonnier, Laborie, Braun, Guihard, Auliac, Schneider, Devillers, Grossemey, Ramspacher, Sciellour, Storme, Bouix, Guilbert, Deniel, Barday, Collot, Cartoux, Kerneis, Grattapain, Briant, Guillam, Delafosse (G.), Bicheron, Nazaire, Gautier (J.), Millet, Mordrelle, Mounier, Lantrès, Lapebie (J.), Betoux, Leroux (E.), Thiriet, Legrand, Emo, Hipolite, Bouché, Debout, Robin (G.), Monneret, Pousse, Hocq, Champey, Adrien, Roy (R.), Rohart, Fevelat, Bentejac, Grimaldi, Perrichon, Peyrebrune, Talmard, Blanc (A.), Drapeau, Pagès, Le Carret, Bouton, Moron, Gouny, Raffray, Meslin, Régnier, Blin, Cabrillac, Isnardy, Pavil, Branger, Blaise, Félix (M.), Viard, Barallon, Vincent (G.), Domenger, Cantarel, Bouchet (G.), Equerre, Messant, Chimbert, Vaboïs, Loulergue, Mauduit, Lebrun (S.), Salvat, Moquais, Brechon, Feuilleul, Boitel, Thévenin, Gréard, Chagniaud, Malesieux, Douale, Chastaing, Marceau, Mas, Liénart, Lecaudey, Brunet, Veillet, Cagneul, May, Lesade, Gaetti, Faucon, Delahaie, Beaudufé, Bousquet, Delmas (L.), Larher, Charles (H.), Saint-Yves, Alloï, Cluze, Lopital, Cognard, Munch, Farraut, Guillien, Le Nahuec, Trostel, Jeanmiard, Chezeaud, Leproust, Lallemand (J.), Martin (M.), Clavel, Lambert (P.), Augé, Moret, Riffaud, Kerangall, Cresson, Hugueny, Roussigné, Charles (G.), Boyer (P.), Dufau (E.), Faure, Lagache, Glorian, Roger (M.), Berthet, Pichonneau, Grobi.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 30 janvier 1937

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Guillam.

Sont présents : Bois, Guillam, Lauté, Favret, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Grillet, Izaac, Laffargue, Leveau, Malgat, Muller, Noireaux, Satgé.

Excusés : Bloncourt Cabasson, Conan, Derunder, Fauvel, Lagarde, Nicolai, Robert (M.), Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Secrétaire général : Cabasson, Nicolai.

A Guillam : Conan.

A Amblard : Robert (M.).

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Derunder.

N'a pas écrit : Roy (G.).

Assistaient également à la séance : M. de Traversay, président du Comité d'Action; MM. Bloch, trésorier adjoint, et Iweins, secrétaires du Comité d'Action.

Les camarades : Chauvel, Detoc, Hennebicq, Mathieu, Olivier, Pagenel, Rousseau, Saillet, Vaxelaire.

Avant d'ouvrir la séance, Guillam excuse le Président de ne pouvoir assister à la réunion, étant appelé à siéger à la Commission des Revendications matérielles de la Confédération.

1° Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 1936 : adopté à l'unanimité.

2° Situations financières de novembre et décembre 1936 : adoptées à l'unanimité.

Le Secrétaire général informe le Conseil de la création, au Ministère de la Santé publique, d'une Commission chargée d'étudier les questions intéressant les Aveugles et dont le Président de l'U.A.G. fait partie.

Il met également le Conseil au courant des démarches entreprises auprès du ministre des Pensions dans le but de faire activer le dépôt, sur le Bureau de la Chambre, du projet d'extension du Statut.

Comme suite à la cérémonie d'inauguration du buste Brioux, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil d'administration, pleinement heureux du bel hommage rendu à la mémoire d'Eugène Brioux, remercie M. Maurice Donnay, de l'Académie Française, d'avoir, en présidant la réunion, permis à cette cérémonie d'atteindre un caractère de grandeur digne de celui qu'il voulait honorer.

« Le Conseil exprime à M. Maurice Donnay toute sa reconnaissance. »

D'autre part, le Conseil est unanime pour adresser des remerciements à MM. Oscar Bloch et André Bloch pour la belle organisation artistique de cette manifestation.

3° Le projet de rapport moral sur l'exercice 1936 est soumis à l'examen du Conseil.

Une intervention d'Amblard au sujet de la Loterie Nationale est suivie d'un échange de vues entre plusieurs administrateurs. En conclusion, une légère modification est apportée au texte du rapport moral, et sur demande de Noireaux, des remerciements sont adressés à M. Raverat pour son action en faveur du Livre Sonore.

Le rapport moral, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

4° Le rapport financier est présenté au Conseil qui l'adopte à l'unanimité.

5° Projet de budget sur l'exercice 1937-1938.

Lecture est donnée des dépenses effectuées en 1936, comparées à celles prévues dans le budget de 1937.

Après diverses interventions, le chapitre remboursement forfaitaire des frais de déplacement du Président, du Secrétaire général et fonctionnement du Bureau, est porté à 21.000 francs et prend la dénomination : remboursement forfaitaire des frais de représentation du Président, du Secrétaire général et du Trésorier. Le chapitre propagande est augmenté de 4.000 francs.

Le Conseil examine la situation des camarades ayant eu leur pension supprimée et décide d'augmenter de 5.000 francs le crédit de ce chapitre.

A la rubrique : location de maisons de repos dans diverses régions, lecture est donnée d'une lettre de Galis, président de la Section du Lot-et-Garonne, demandant une location supplémentaire à Lacanau. Satgé propose une autre station. Leveau demande quelques renseignements

sur le détail des dépenses occasionnées par nos locations et l'entretien de Franceville. Le Secrétaire général indique que l'ensemble des dépenses s'est élevé à 63.400 francs pour l'exercice écoulé.

Après avis de la Commission des Maisons de Repos, le Conseil décide de maintenir le *statu quo*.

A la demande du Bureau et de la Commission des Maisons de Repos, le chapitre Franceville : fonctionnement, entretien et surveillance est augmenté de 5.000 francs.

Le projet de budget mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Lecture est ensuite donnée du projet de budget de la Maison des Aveugles de Guerre.

Le Conseil décide d'augmenter le chapitre : chauffage, éclairage, eau, de 10.000 francs, craignant que la somme proposée soit insuffisante.

Aucune autre modification n'étant apportée à ce projet de budget, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

6° Les Commissions de l'Assemblée générale sont constituées et leurs rapporteurs sont nommés :

Commission des *Pensions* : Rapporteur, FAVRET.

Commission des *Questions diverses* : Rapporteur, BOIS.

Commission des *Services intérieurs* : Rapporteur, FAVRET, et rapport de la Commission de gestion par M. BLOCH.

Commission de la *Maison des Aveugles de Guerre* : Rapporteur, BOIS.

Commission d'*Assurances et Action sociale* : Rapporteur, LAUTÉ.

Commission de *Propagande* : Rapporteur, GUILLAM.

Commission du *Budget* : Rapporteur, AMBLARD.

Ces Commissions auront lieu le vendredi 7 et samedi 8 mars, dans la Salle des Fêtes de notre Maison et l'Assemblée plénière du dimanche 9 mai se tiendra à la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes.

7° Le Conseil, à l'unanimité, prononce la radiation du camarade B..., pour non remboursement, malgré de nombreux rappels, d'un prêt exceptionnel consenti en 1933.

8° Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

MORDRELLE (René), Le Tronchet-en-Plerguer (Ille-et-Vilaine), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

MONNIN (Louis), 33, avenue de la Gare, Tonneins (Lot-et-Garonne), 200 %, articles 10 et 12, titre définitif, carte du combattant (faisait partie de l'U.A.G. à titre temporaire).

LECLERCQ (Fernand), 67, rue Hinemar, Reims (Marne). 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant (faisait partie de l'U.A.G. à titre temporaire).

RÉGNIER (Pierre), rue des Carrières, Arques (Pas-de-Calais). 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis à l'U.A.G. en qualité de membres titulaires.

Le président de séance informe le Conseil de la constitution prochaine d'un « Comité Français du Livre Parlé pour les Aveugles » qui serait composé des quatre associations suivantes : « American Braille Press », « Association Valentin Haüy », « Fédération Nationale des Aveugles Civils », « Union des Aveugles de Guerre ».

Il est donné lecture du projet de statuts de ce futur Comité.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre d'administrateurs, le projet est adopté et Conan, Favret, Amblard, Izaac et Muller sont désignés pour représenter l'U.A.G. à l'Assemblée générale constitutive de ce Comité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Lagarde relative à l'accroissement constant du coût de la vie. Guillam indique que le bureau ne perd pas de vue la question et que le président en discute actuellement à une réunion de la Commission des revendications matérielles de la Confédération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

SECTION RÉGIONALE DE BORDEAUX

Les membres de la section sont informés que l'assemblée annuelle est fixée au dimanche 18 avril 1937 à 10 heures. Le banquet aura lieu à l'Hôtel de Bordeaux, à la même date, à midi trente; il sera suivi d'une sauterie.

Chaque camarade de la section recevra, dans quelque temps, une convocation personnelle qui lui fera connaître tous les détails utiles.

Pour le Comité d'administration,
Le Secrétaire : LAUGT.

Les camarades de la section désirant poser leur candidature au renouvellement du Comité d'administration devront en informer le camarade Laugt, secrétaire de la section, avant le 15 avril. Ces camarades devront, suivant nos règlements, être titulaires de la carte du combattant.

AVIS DIVERS

A louer pour juillet, un pavillon à Montrouge (10 m. de la porte de Paris), composé de : 2 pièces et 1 cuisine au rez-de-chaussée, 3 pièces au 1^{er} étage. W.-C. Eau, gaz, électricité, tout à l'égout. Sous-sol clair, petit jardin.

Pour traiter, s'adresser au camarade Sautou, 4, rue du Loing, Paris.

Achèterai ou louerai canoë deux places, modèle sport.

S'adresser au camarade Garceau, faub. de Paris, Nevers (Nièvre).

Mme Angèle Holzem, âgée de 50 ans, serait désireuse de trouver un emploi de dame de compagnie-secrétaire auprès d'un aveugle de guerre, à Paris ou en province.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Holzem, 12, rue d'Alsace-Lorraine, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 10 francs la bouteille franco de port et d'emballage à domicile pour Paris et banlieue, et à 10 fr. 25 la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-Vert, Villemomble (Seine). Téléphone : Le Raincy 785.

Nous rappelons à nos camarades amateurs de spectacle que certains théâtres reçoivent gracieusement les aveugles de guerre accompagnés de leurs guides.

Toutes les demandes devant être transmises par nos soins quarante-huit heures à l'avance, nous prions les membres de l'U.A.G. de vouloir bien nous prévenir en temps voulu.

M. Louis Larue, Aveugle de Guerre, à Larocheptot, par Nolay (Côte-d'Or), offre à ses camarades de bons vins de bouteille, vins de propriétaire, aux prix suivants :

Pinot blanc, Meursault, la caisse de 12 bouteilles : 108 francs.

Pinot blanc, Meursault, la caisse de 24 bouteilles : 200 francs.

Pinot blanc, Puligny-Montrachet, même qualité, même prix.

Ces vins font 13°5.

Pinot rouge, Chassagne-Montrachet, la caisse de 12 bouteilles : 96 francs.

Pinot rouge, Chassagne-Montrachet, la caisse de 24 bouteilles : 180 francs.

Ces vins font 12°5.

Le tout, Côte de Beaune, rendu franco domicile dans toute la France.

S'adresser directement à M. Larue, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

Notre camarade Niant (Simon), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapport avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac (Dordogne).

LISTE DES DONATEURS

M. J. Caldevilla, Mulhouse, 20 fr. — Société Dolfus-Mieg, Mulhouse, 200 fr. — M. A. Rémy Delaroière, Saultain (Nord), 100 fr. — Mme Condamin, Paris, 6 fr. — Mme Germaine Sasselange, Paris (en souvenir de Mme Vve Sasselange-Binet), 10.000 fr. — M. François, Morteau (Doubs), 25 fr. — M. H. Muller, Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 30 fr. — M. Pecnard, Paris (sur son allocation d'ancien combattant), 100 fr. — Mme Portier, Paris, 15 fr. — Produit d'une quête faite à un mariage à la mairie de Longwy (M.-et-M.), 20 fr. — Mme Harlé, Paris, 100 fr. — Lycée Lakanal, Sceaux (Seine), 100 fr. — Mme Vve Ramponi, Lugano (Suisse), 26 fr. 50. — M. Ferère, Cap Haïtien (Haïti), 10 fr. — M. E. Granier, Crépy-en-Valois (Oise), 25 fr. — M. E. Hany, Le Caire (Égypte), 450 fr. — M. Gerber, Metz, 50 fr. — Divers, 8.975 fr. 10.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

“MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE”

Notre camarade Raffray, 10 fr. — Ville de Crépy-en-Valois (Oise), 86 fr. 50.

Le Gérant : DECOËNE
IMP. DUBOIS & BAUER
34, rue Laffitte — Paris-9^e

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.

SCAPINI, Président honoraire.

BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.

FAVRET, Secrétaire général honoraire.

CONAN, Secrétaire général honoraire.

AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : BOIS, GUILLAM, LAUTÉ.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.

Président : M. le baron de Traversay;

Vice-Présidentes { Mme Contamin
Mme L'Evesque.

Secrétaires { M. Bloch, adjoint au Trésorier;

M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action;

M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie L'Union;

Mme du Bos;

Mme Broquin;

M. de Chaumont-Quitry;

M. Chepfer;

M. Pierre Chérot;

Mme Chevalier;

Mme Francis de Croisset;

Mlle Jalaguier;

Mlle d'Herbemont;

Mme Henri;

Mme Kalt;

Mme Lévy-Weis;

M. Mayer;

Mme Meyer;

Mme Mus;

M. Pascal.

Colonel de Traversay.

